

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE2<sup>ème</sup> séance de l'année 2014

Vendredi 7 mars 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.03.02/104

Rétrocession à la Communauté  
d'Agglomération CAP Excellence de la  
station de traitement mobile des eaux  
usées affectée à la résidence les Pélicans  
à Wonche Baie-Mahault

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 7 mars, à 9 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 février 2014.



Présents : 26	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. José GUIOLET	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Franck PETIT	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Max CELIGNY (Présent à partir de 10h32)	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Marie-Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS-MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Ketty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 0

---

Excusés non représentés : 4

Vice-Président :

M. Eric JALTON (1<sup>er</sup> Vice-Président)

Délégué Communautaire :

M. Ary CHALUS

M. Michel RINÇON (Présent jusqu'à 11h04)

M. Patrick SELLIN (Présent jusqu'à 11h37)

Absents non excusés : 10

Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)

Délégués communautaires :

M. Georges CIDEME

M. Audry CORNANO

M. Gérard DESTOUCHES

M. Maurice LORQUIN

Mme Alexandrine MOUEZA

Mme Nathalie PELMONT

Mme Betty SALBOT

Mme Nadège THEOPHILE

Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la convention relative à la réalisation du système d'assainissement des eaux usées du quartier de Wonche à Baie-Mahault en date du 30 septembre 2011 passée entre le SIAEAG et la SARL Pélicans
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.01.01/85 du 24 janvier 2014 portant débat sur les orientations budgétaires ;

**Considérant** l'avis de la Commission Assainissement réunie le 14 février 2014 ;

**Considérant** le rapport du Président ;

La SARL PELICANS a réalisé pour le compte de la SIG, 84 logements sur la parcelle identifiée au cadastre de la commune de Baie-Mahault BC 530 au quartier Wonche.

Pour répondre aux exigences du projet de construction les Pélicans et de celui du quartier de Wonche, le SIAEAG avait convenu de mettre en place une unité de traitement temporaire de 500 EH et de prendre en rétrocession l'unité d'Orville.

Le SIAEAG devait également créer des tronçons de collecte pour apporter les effluents de Wonche et de Pélicans jusqu'au site de la station d'épuration d'Orville.

Selon les termes de la convention passée le 30 septembre 2011 entre le SIAEAG et la SARL Les Pélicans sise c/o BGER représentée par Michel BADEL, il ressort ce qui suit :

- L'aménageur la SARL Pélicans s'est engagé à financer une partie de l'opération ;
- Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'une unité de traitement temporaire et du réseau de collecte associé.

- L'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'unité et de ces aménagements sont à la charge du Syndicat ;
- Le syndicat procédera au raccordement des 300 EH répartis pour l'aménageur la SARL Pélicans sur la nouvelle unité de traitement de Pasquereau/Dupuy/Wonche/Dalciat ;
- Les engagements pris par le Syndicat Intercommunal n'ont pas abouti. Les études visant à la réalisation des travaux sus indiqués pour la reconfiguration du système d'assainissement du quartier de Wonche ne sont pas terminées.

Afin de ne pas bloquer la livraison des 84 logements, la SARL PELICANS sous le contrôle technique de CAP Excellence a fait l'acquisition d'une unité de traitement mobile de 500 EH installée sur un terrain privé à proximité du foncier de la résidence les Pélicans. Il s'agit d'une solution transitoire dont les prescriptions spécifiques ont été définies par arrêté préfectoral suite à la demande d'autorisation établie par CAP Excellence le 7 octobre 2013.

Les travaux de construction de la STEP mobile sont terminés et ont fait l'objet d'une réception technique par CAP Excellence.

S'agissant d'une unité de traitement de plus de 20 EH et en application de la disposition 36 du SDAGE 2010-2015, il revient à CAP Excellence de statuer sur la rétrocession de l'ouvrage en vue d'assurer son exploitation.

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1** – D'autoriser la rétrocession à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour l'acquisition et l'exploitation de la station d'épuration mobile de marque Shannon, de ses ouvrages annexes et du réseau de transfert des eaux usées de 244 mètres linéaires.

**ARTICLE 2** – D'approuver l'exploitation de la station d'épuration mobile pour le traitement des effluents de la résidence les Pélicans à Wonche Baie-Mahault jusqu'à leur transfert vers une solution de traitement définitive.

**ARTICLE 3** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, Monsieur le Président du SIAEAG, à Monsieur le Directeur de la SARL Pélicans, à Monsieur le Directeur Général de la Générale des eaux Guadeloupe, ainsi qu'à Madame le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 21 MARS 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahaut, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Président du SIAEAG, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur de la SARL Pélicans, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le 24 MARS 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 24 MARS 2014

